

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 Mars 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 17 mars, à 9h00 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
09 mars 2006

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	3	7
Représentés	2	4
Votants	6	11

**Etaient présents :**

**MM. les Conseillers Généraux :** A. DEGUIS, G. DURANTET (pouvoir de B. GENDROT), J.M. VOILLEMEN (pouvoir de G. DIDIER et de Ch. GUENE);

**MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :**

Ch. BANFI (pouvoir de A. ROL), J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL (pouvoir de G. JANNAUD), J.P.MARECHAL (pouvoir de N. VALENTI), J.P. MONGIN, M. RAMAGET (pouvoir de C. ALEXER), J.-M. RABIET;

**Membre à titre consultatif :** J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

**Etaient représentés et excusés :**

**MM. les Conseillers Généraux :** G. DIDIER (pouvoir à J.M. VOILLEMEN), B. GENDROT (pouvoir à G. DURANTET), Ch. GUENE (pouvoir à J.M. VOILLEMEN) ;

**MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :** C. ALEXER (pouvoir à M. RAMAGET), M. GALLISSOT (représenté par M.J. RUEL), G. JANNAUD (pouvoir à P. DZIEGIEL), A. ROL (pouvoir à Ch. BANFI), N. VALENTI (pouvoir à J.P.MARECHAL) ;

**Etaient excusés :** M. ALZINGRE (O.N.F), D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU), J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne) ;

**Assistaient à la réunion :** G. FERON ET L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), Ph. GILLOT (O.T.S.I. LANGRES), M.J. RUEL (représentant M. GALLISSOT) .

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 9h00.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 08 février 2006 a été approuvé à l'unanimité.

### BUDGETS

**Délibération 2006-013                      Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2006**

- Vu la délibération n°2005-077 sur le débat d'orientations budgétaires 2006,
- Vu les observations de la préfecture en date du 02 mars 2006,

- o Le Comité Syndical, décide d'abroger la délibération n°2005-077 sur le débat d'orientation budgétaire 2006.

➤ Ayant entendu le rapport d'orientations budgétaires 2006,

Après en avoir débattu,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- a émis un avis favorable à la préparation d'un budget primitif sur les bases des orientations proposées.

## POLE HEBERGEMENT VINGEANNE

**Délibération 2006-014**      **Objet : Pôle Hébergement Vingeanne : Avenant n°1**

Vu le marché de travaux pour la réalisation du Pôle d'hébergement touristique au Lac de la Vingeanne, en date du 6 avril 2005, signé avec l'entreprise SNCTP,

Vu le projet d'avenant proposé,

Considérant que la puissance électrique prévue à l'origine pour alimenter le pôle s'est avérée trop limitée, cet avenant a pour objet l'installation d'un transformateur électrique afin de pérenniser l'installation électrique du site et d'anticiper sur une éventuelle extension du pôle.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 pour travaux supplémentaires selon une incidence financière comme suit :

Incidence financière :

Marché de base	3 073 200.00 € HT	3 675 547.20 € TTC
Avenant n°1	48 238.70 € HT	57 693.49 € TTC
Nouveau montant du marché	3 121 438.70 € HT	3 733 240.69 € TTC

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	3	6	Départ de Monsieur P. DZIEGIEL (pouvoir de Monsieur Guy JANNAUD)
Représentés	2	3	
Votants	6	9	

## DSP PORT LIEZ

**Délibération 2006-015**      **Objet : DSP Port Liez : Tarifs Portuaires**

- Vu la délibération n°99-01 relative à la délégation de service public du Port du Lac de la Liez à la S.A.R.L. Liez Loisirs,
- Vu les propositions du délégataire concernant l'évolution tarifaire pour la saison 2006, en ce qui concerne la location d'anneaux et les prestations portuaires,

LONGUEUR DU BATEAU	1 mois	2 mois	saison (du 15/04 au 15/10)
Plus de 6,00m	190 €	352 €	454 €
de 5,50 à 5,99m	175 €	330 €	422 €
inférieur à 5,50m	159 €	296 €	386 €
TARIF POUR UNE JOURNEE : 16,00 €			
Accès zone de mise à l'eau : 6,00 €			

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, a décidé à l'unanimité des membres élus présents et représentés, d'adopter la proposition tarifaire 2006.

## **SOURCES DE LA MARNE**

**Délibération 2006-016      Objet : Sources de la Marne : révision du plan de financement**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a décidé d'abroger la délibération n°2005-070 bis r relative à l'approbation du plan de financement,
- a décidé d'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

Coût d'opération en demande de subvention : 132 373 € HT

		Subventions demandées (HT)
ETAT	25%	33 093,25
REGION	14.8%	19 548,00
EUROPE	25%	33 093,25
SYNDICAT MIXTE	35.2%	46 638,50

- autorise le Président à signer toutes pièces utiles aux demandes de financement et à la réalisation des opérations.

## **ENCAISSEMENT CHEQUES**

**Délibération 2006-017      Objet : Encaissement de remboursement**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a accepté le remboursement Dexia Sofcap au titre du remboursement pour régularisation d'un appel de cotisation complémentaire pour un montant de 447.38 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Information sur le rachat du bâtiment au port de Champigny : le Conseil Général est d'accord pour ouvrir une autorisation de programme permettant l'acquisition du bâtiment de Monsieur Moisson.

Monsieur Banfi a donné les conclusions du groupe de travail de la taxe de séjour :

- l'encaissement de taxe correspond aux simulations réalisées en 2004.
- Le taux de perception est très satisfaisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15

**Fait à Langres, le 21 Mars 2006,  
Le Président,  
Jean-Marie VOILLEMIN**